



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Avis public est, par la présente donnée par la soussignée Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Mont-Carmel, que le Conseil de la municipalité de Mont-Carmel sera saisi, lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2022, à 19h30, au 22, rue de la Fabrique, Mont-Carmel, de la dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- 1- Demande d'une dérogation mineure pour régulariser l'agrandissement de la résidence unifamiliale dont le rapport plancher/terrain est passé de 11.67% au lieu de 10% selon l'article 5.8.3 du règlement de zonage #116-90. **Lors du permis initial, la galerie avec toiture n'avait pas été calculés dans le rapport plancher-terrain alors qu'elle aurait dû l'être.**
- 2- Ajout en arrière de la résidence d'une verrière 20' x 19' = 380 pi² = 35.30 m² qui porterait le rapport plancher/terrain à 12.48% au lieu de 10% tel que prescrit au règlement de zonage #116-90 tel que mentionné ci-haut sachant qu'actuellement il est de 11.67%.

Identification du site concerné :

310, rue des Trembles
Zone VA1

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À Mont-Carmel ce 26e jour d'octobre 2022.

Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Maryse Lizotte, greffière-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 16h00, le XXe jour du mois d'octobre 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Bibliothèque
- Bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26e jour du mois d'octobre 2022.



Maryse Lizotte, directrice générale
Greffière-trésorière